

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON – Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.



GRAINES VOLTZ

Communiqué de presse
Colmar, le 17 février 2022

Graines Voltz lève avec succès 27 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels européens

Colmar (France), le 17 février 2022 à 7h00 CET, Graines Voltz (Euronext– GRVO) annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital précédemment annoncée et avoir placé 185.068 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune (les « **Actions Nouvelles** »), pour un montant brut total d'environ 27 millions d'euros par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (l'« **Offre Réserve** »).

Compte tenu de la très forte demande émanant d'investisseurs français et européens de premier rang, Graines Voltz a levé à l'occasion de cette opération 27 millions d'euros.

« *Nous souhaitons remercier vivement les actionnaires qui ont accompagné cette opération ainsi que tous les investisseurs français et européens qui nous ont rejoint et fait confiance à cette occasion. Cette augmentation de capital est clé et nous permettra de poursuivre notre stratégie de croissance externe* » déclare Serge Voltz, PDG de Graines Voltz.

Le prix d'émission des Actions Nouvelles est de 145,43 euros par action, représentant une décote de 15,45% par rapport au cours de clôture de l'action de la Société le jour précédant la fixation du prix de l'émission, qui était de 172 euros et de 15% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris lors des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission (soit les 14, 15 et 16 février 2022), soit 171,0935 euros (le « **Prix de Référence** »), conformément à la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 2 juillet 2021.

Utilisation du produit de l'Offre Réserve

Cette levée de fonds permettra à la Société de se doter de moyens supplémentaires pour financer la croissance à deux chiffres de son activité et poursuivre sa stratégie de croissance externe. En particulier, la Société a signé hier un protocole d'accord en vue d'acquérir la société André Briant Jeunes Plants, un des leaders du marché des jeunes plants de pépinière en France et un acteur européen reconnu sur ce marché, ayant réalisé un chiffre d'affaires de 10,5 M€ au 31 août 2021, acquisition qui devrait intervenir avant fin mars 2022. Le besoin de financement global de cette acquisition est d'environ 11 M€, comprenant le prix d'acquisition et le besoin en fonds de roulement. Cette acquisition permettra à Graines Voltz d'accéder à un nouveau segment de marché, deux fois plus important que son marché actuel de

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON – Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

jeunes plants pour l'horticulture, qui pourrait représenter plus de 50 M€ de chiffre d'affaires à moyen terme pour la société. Par ailleurs, des discussions sont en cours portant sur l'acquisition par la Société de distributeurs en Europe mais aucun accord liant n'a, à ce jour, été conclu et il n'existe à ce jour pas de certitude quant à la concrétisation de ces discussions et la conclusion d'un accord liant.

Modalités de l'Offre Réservee

A la suite de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social de la Société s'élèvera à 1.480.266 euros, soit 1.480.266 actions, chacune d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Les Actions Nouvelles, représentant 14,3% du capital social et des droits de vote avant l'émission, et 12,5% après l'émission, seront émises suivant la décision du Président-Directeur Général de la Société le 17 février 2022 prise à la suite de l'autorisation du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu le 16 février 2022 sur le fondement de la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 2 juillet 2021.

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant l'Offre Réservee et qui n'a pas participé à l'Offre Réservee s'élèvera à 0,87% du capital de la Société après l'émission.

A la suite de l'émission des Actions Nouvelles, la structure de l'actionariat de la Société serait la suivante :

	Avant l'Offre Réservee¹		Après l'Offre Réservee	
Actionnaires	Actionnaires		Actionnaires	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Albatros	864.000	66,71%	864.000	58,37%
Autres actionnaires (total)	431.198	33,29%	616.267	41,63%
Total	1.295.198	100,00%	1.480.267	100,00%

¹ Situation au 31 Janvier 2022 pour 1.295.197 actions et 1.295.198 droits de vote théoriques

Engagements d'abstention et de conservation

La Société a signé un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre Réservee, sous réserve d'exceptions usuelles, limitant ainsi la capacité de la Société à émettre de nouvelles actions au cours de ladite période.

Albatros, société contrôlée et gérée par Serge Voltz et actionnaire principal de la Société, s'est engagée à ne pas céder d'actions de la Société à un prix inférieur au Prix de Référence à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre Réservee et jusqu'au jour de la publication du rapport financier semestriel

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON – Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

de la Société (prévue le 29 juin 2022 selon le calendrier financier de la Société), sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Admission des Actions Nouvelles

Le règlement-livraison de l'Offre Réservée et l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN FR0000065971 – GRVO, sont prévus pour le 21 février 2022 (la « **Date de Règlement-Livraison** »).

Gilbert Dupont est intervenue en tant que Coordinateur Global. Gilbert Dupont et Tradition Securities and Futures sont intervenues en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « **Chefs de File et Teneurs de Livres Associés** »). L'Offre Réservée a fait l'objet d'un contrat de placement et de garantie entre la Société et les Agents de Placement (le « **Contrat de Placement** ») qui peut être résilié par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés à tout moment jusqu'à (et y compris) la Date de Règlement-Livraison, sous réserve de certaines conditions habituelles pour ce type de contrat.

Le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Documentation

L'Offre Réservée n'a pas fait l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés en section 3.9 II du rapport financier annuel pour l'exercice clos le 30 Septembre 2021 publié sur le site internet de la Société le 31 janvier 2022, disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.graines-voltz.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans ledit Rapport Annuel sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Offre Réservée suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre Réservée, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, (iv) au regard des utilisations des produits de l'émission prévus dans le cadre de la présente augmentation de capital, la Société dispose d'une marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds levés et pourrait les utiliser d'une manière avec laquelle les actionnaires pourraient ne pas adhérer ou qui n'augmenteraient pas à court terme la valeur de leur investissement et (v) en cas de nouvel appel au marché par la Société, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, il en résulterait une dilution complémentaire pour les investisseurs.

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON – Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

À propos de Graines Voltz

Graines Voltz est un des premiers distributeurs européens indépendants de semences et de jeunes plants de fleurs et de légumes.

Groupe familial dirigé par Serge Voltz son fondateur, Graines Voltz emploie plus de 400 personnes et connaît un fort développement depuis sa création en 1985. Son succès est bâti sur une offre très large de 33 000 références, unique sur le marché européen en termes de diversité de variétés, à destination des professionnels des circuits courts (maraîchers, horticulteurs et collectivités).

Une organisation extrêmement rigoureuse lui permet d'identifier très en amont les variétés répondant aux nouvelles attentes de consommation, d'assurer un contrôle qualité et une traçabilité totale et de délivrer ses produits en flux tendus.

Leader en France, Graines Voltz, qui est portée par la demande croissante des consommateurs en Europe pour des végétaux diversifiés de qualité issus des circuits courts, a l'ambition d'y exporter son modèle. L'Allemagne, premier marché après la France, connaît un développement très rapide.

Graines Voltz est cotée sur Euronext Paris (code mnémorique : GRVO - FR0000065971). L'action Graines Voltz fait partie des indices CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All Tradable.

Pour plus d'informations : www.graines-voltz.com : www.graines-voltz.com.

Pour toute information, contacter :

GRAINES VOLTZ

Judith BALAGNY

Relations investisseurs

Tél. : 06.17.99.28.70

jbलगnyinvestisseurs@grainesvoltz.com

KEIMA Communication

Relations investisseurs & Relations presse

Emmanuel DOVERGNE

Tél. : 01 56 43 44 63

emmanuel.dovergne@keima.fr

Avertissement

La distribution de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les bénéficiaires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints, et le cas échéant de les observer. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation à une offre d'acheter ou de souscrire des titres en France.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »).

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON – Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

En France, l'Offre Réserve décrite ci-dessus a été effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels, en conformité avec l'article L. 225-138 du code de commerce et les dispositions réglementaires applicables.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Graines Voltz d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

Au Royaume-Uni, ce communiqué de presse a été préparé en considérant que toute offre de titres de la Société au Royaume-Uni bénéficiera d'une exemption en vertu du règlement (UE) 2017/1129 constituant une partie du droit interne en vertu de la loi de retrait de 2018 sur l'Union européenne (le « **Règlement Britannique Prospectus** ») portant sur l'obligation de publier un prospectus pour les offres de titres de la Société. Le présent communiqué de presse n'est pas un prospectus au sens du Règlement Britannique Prospectus.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »).

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué pour une quelconque action. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution, directe ou indirecte, aux Etats-Unis et ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières ne seront et ne pourront être vendues ou offertes au public aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. Graines Voltz n'a pas l'intention d'enregistrer ou de mener une offre de titres au public aux Etats-Unis.